

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

**MEILLEURS VŒUX
POUR 2014 !**

**20 JANVIER - 7 FÉVRIER
ÉLECTIONS INTERNES**

Modalités et bulletin de vote
dans ce numéro

SOMMAIRE

Page 2

- ✓ Chantier métier-statuts
- ✓ Élections à l'ESPE
- ✓ Comité Technique Académique

Page 3

- ✓ Compte-rendu du stage « lycées »
- ✓ Syndicalisation

Pages 4 à 9

- ✓ Élections internes :
professions de foi et listes

Page 10

- ✓ Agrégés : liste d'aptitude
- ✓ Certifiés : avancement

Page 11

- ✓ Notation administrative
- ✓ Temps partiel
- ✓ Baccalauréat 2014 en LV
- ✓ Agenda

Page 12

- ✓ Élections internes :
bulletin de vote

MAI 2012 - JANVIER 2014...

20 mois et enfin les suppressions de la note de vie scolaire et de la journée de carence sont une réalité...

20 mois et des milliers de créations d'emplois... mais qui compensent à peine l'afflux d'élèves supplémentaires...

20 mois et le second degré attend toujours des mesures concrètes de revalorisation du métier...

...les choix ministériels sont jusqu'ici bien loin de nos revendications !

Les décisions prises depuis des années, tant sur nos salaires que sur nos métiers, visent à nier notre position de cadres de catégorie A, concepteurs de nos pratiques, et à faire de nous de simples exécutants.

Depuis 1989 aucune revalorisation n'a eu lieu : alors qu'il était de 2 SMIC il y a 25 ans, le salaire d'un certifié débutant aujourd'hui est de 1,3 SMIC (et de 1,1 dès 2014 avec la décision ministérielle de rétribuer les stagiaires au 1er échelon au lieu du 3e au prétexte que le concours aura lieu en fin de M1, le M2 étant pourtant toujours exigé pour la titularisation !), et le dernier échelon de la hors-classe correspond au dernier échelon de la classe normale... en 1980 ! Les grille salariales des certifiés et des agrégés ne sont plus les références des cadres A et A+ de la fonction publique, et la crise des recrutements actuelle montre l'ampleur de la dévalorisation de nos métiers.

Défiance et méfiance vis-à-vis des personnels ont été la marque des précédents gouvernements, illustrées par l'accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement, la mise en place d'une hiérarchie intermédiaire -les préfets des études- en ECLAIR, et la multiplication de réunions imposées dont l'utilité reste trop souvent à démontrer.

Le chantier sur l'avenir de nos métiers, prélude à la réécriture des décrets 50, apporte-t-il les réponses attendues par la profession ?

Les interventions du SNES ont imposé que le projet ministériel confirme la définition de nos services hebdomadaires en heures d'enseignement, et la monovalence. **C'est à la fois un acquis majeur et une garantie pour l'avenir.**

Mais en l'état, ce projet prête le flanc à de nombreuses dérives locales (liste des missions liées à la mission principale d'enseignement...). **Il ne prévoit aucune diminution de la charge de travail** (choix de l'indemnitaire plutôt que des décharges de service) sauf dans certains établissements relevant de l'éducation prioritaire, mais dont le nombre (300 ?) reste bien trop réduit. **Enfin, aucune revalorisation salariale n'est à l'étude.**

Ce projet contenait des attaques tout aussi inacceptables contre nos collègues des CPGE : leur détermination a prouvé qu'**une forte mobilisation permet d'être entendu.**

Le SNES-FSU a fait reculer la date de clôture des discussions.

Emparons-nous de ce temps pour **mobiliser la profession.**

- **Mobilisons-nous pour faire reconnaître pleinement notre rôle de concepteurs et notre expertise de terrain.**
- **Mobilisons-nous pour imposer la revalorisation de nos métiers : conditions de travail, rémunérations, carrières...**
- **Préparons dans tous les établissements la semaine d'action nationale du 27 au 31 janvier.**
- **Signons la pétition nationale (sur www.snes.edu).**

La revalorisation doit commencer maintenant, dans toutes ses dimensions !

Florence DENJEAN-DAGA

PRIX : 0,50 €
MONTPELLIER SNES
Enclos des Lys B - 585 rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg
N° Commission Paritaire : 1111 S 05907

Imprimé par AVL Diffusion
1 027, rue de la Croix Verte
CS 1 4485 Parc Euromédecine
341 98 Montpellier Cedex5

CHANTIER MÉTIER-STATUTS

APRÈS LES DISCUSSIONS AU MINISTÈRE, LA MOBILISATION S'IMPOSE !

Sous la pression constante du SNES dans les groupes de travail ministériels, le projet initial de V. Peillon a subi des inflexions notables : rappel de la monovalence disciplinaire et de la définition hebdomadaire des services en heures de cours, décharges pour l'éducation prioritaire (mais limitées aux seuls établissements « les plus difficiles » -les ECLAIR ?-).

Pour autant le texte, en l'état, reste inacceptable car il inclut dans les obligations de service une liste de missions « liées à l'activité d'enseignement » qui entérine-

raient l'alourdissement des tâches et de la charge de travail dans les statuts et donnerait aux chefs d'établissement les moyens réglementaires d'imposer encore plus de réunions !

Améliorer nos conditions de travail, d'emploi et de rémunération, reconnaître le travail réel des collègues et faire avancer la revalorisation de nos professions, tels sont les objectifs du SNES dans ce dossier.

Suite à la mobilisation des CPGE, le ministre a rouvert les discussions au mois de

janvier. **Aujourd'hui vient le temps de la mobilisation de l'ensemble de la profession avant la traduction des propositions ministérielles en textes réglementaires.** Le ministère n'ayant prévu aucune consultation directe des personnels, **le SNES appelle les collègues à investir ce chantier. Il s'agit de débattre collectivement et d'exprimer nos revendications, et d'envisager les modalités d'action nécessaires pour les faire aboutir !**

B. HUMEAU

ÉLECTIONS À L'ESPE

VICTOIRE DE LA FSU

Le 3 décembre, l'ensemble des personnels et des usagers de l'ESPE (École supérieure du Professorat et de l'Éducation) de Languedoc Roussillon était appelé aux urnes pour élire le futur Conseil d'École de la nouvelle entité inter-universitaire qui va dorénavant gérer la formation des enseignants du premier et du second degré sur l'académie de Montpellier.

La FSU a remporté une très large victoire lors de ces élections ayant des élus dans 5 collèges sur 6 (seul le collège des DEA, IEN et IPR n'a pas élu un candidat de la FSU).

Au total, la FSU obtient 7 élus (2 chez les Professeurs d'Université, 1 chez les Maîtres de Conférence, 1 chez les formateurs, 1 chez les BIATSS et 2 chez les usa-

gers), contre 5 pour la liste maison FDE et 4 pour l'UNSA Education.

Le premier Conseil d'École, tenu le 11 décembre, a permis aux élus de la FSU de porter leurs revendications au sujet des statuts de l'ESPE et de les faire adopter à l'unanimité.

H. FUMEL

COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2013

Toujours plus d'élèves...

Ce CTA réuni pour présenter les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2014 confirme la pression démographique aussi forte sur notre région. Dans les collèges, SEGPA, EREA et ULIS, 456 élèves de plus sont attendus (pour nous la prévision pour les collèges de l'Hérault apparaît bien faible !) ; dans les lycées généraux et technologiques, ils seraient 1459 en plus. Pour le post-bac, les prévisions sont stables (+ 59).

...et si peu de moyens supplémentaires pour y faire face !

Pour faire face à ces différentes progressions d'effectifs (+ 1974), le CT Ministériel, tenu le même jour, a accordé une dotation en hausse de 70 postes pour l'ensemble du second degré académique. Or une telle poussée démographique nécessiterait au moins le double pour garder les mêmes taux d'encadrement !

Si ces prévisions d'effectifs sont réalisées, depuis la rentrée scolaire 2007 notre académie aura gagné 6650 collégiens et 4774 lycéens et étudiants en post-bac, soit un total de 11424 élèves... alors que dans le même temps le second degré aura perdu 142 ETP (équivalent temps plein) !!

Le constat est particulièrement amer et permet de présager de conditions de rentrée 2014 encore plus dégradées, laissant tomber aux oubliettes toutes les belles promesses ministérielles faites sur l'encadrement scolaire dans les collèges en particulier.

L'administration a ensuite présenté les mesures envisagées pour la rentrée 2014 concernant la carte des formations. Nous avons dénoncé les mesures mixant la formation initiale et la formation en apprentissage en BTS et voté contre (comme Sud Éducation et FO). Nous avons porté des revendications d'ouvertures de nouvelles formations qui ont été refusées par Mme le Recteur. Nous avons donc voté contre la proposition globale de

l'administration, alors que l'UNSA et Sud Éducation ont voté pour, FO courageusement ne prenant pas part au vote.

L'administration a proposé l'ouverture de deux nouveaux collèges (Gallargues le Montueux dans le Gard et Roujan dans l'Hérault) pour lesquelles nous avons voté positivement. Enfin, le rectorat a proposé le regroupement en un seul LPO des LP et LT Jules Fil de Carcassonne. Suite aux retours de ces établissements, nous nous sommes abstenus sur cette proposition qui n'a obtenu aucune voix positive.

Comme nous l'avons fait lors de notre déclaration préalable, nous sommes intervenus lors des questions diverses sur la situation très difficile que traverse le lycée Mermoz de Montpellier suite à l'agression d'une collègue dans sa salle de cours et les différentes tergiversations de la direction de l'établissement.

H. FUMEL

LYCÉES

STAGE DU 5 DÉCEMBRE 2013

Une quarantaine de collègues représentant autant de lycées de l'académie ont participé à ce stage académique. Les débats ont permis de poser le constat évident des dégradations des conditions de travail et des risques majeurs que fait courir la réforme Chatel aux bases du service

public d'éducation (démocratisation mise à mal, rupture du principe de l'anonymat des candidats au baccalauréat...).

Les revendications portées par les collègues visent à la construction d'une nouvelle réforme des lycées. Les travaux de cette journée de stage ont

abouti à la mise au point d'un cahier revendicatif académique (en ligne sur notre site) qui aborde l'ensemble des secteurs structurant la formation pré-bac et post-bac des lycées de notre académie.

H. FUMEL

SYNDICALISATION

Les collègues ayant réglé leur cotisation 2012-2013 avant le 31 décembre 2012 et qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 2013-2014 à la même date, viennent de recevoir un courrier de relance et peuvent encore le faire pour un enregistrement de leur cotisation pour l'année civile 2013. Pour rappel une

réduction d'impôt de 66 % est accordée pour le paiement de la cotisation syndicale, et depuis l'an passé, les collègues non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt du même pourcentage. Les paiements peuvent se faire en ligne sur le site national du SNES, en 6 prélèvements si l'adhésion est enregistrée en janvier ou fé-

vrier ou encore en plusieurs chèques.

Le SNES-FSU ne fonctionne que par les cotisations de ses adhérents

Adhérez, faites adhérer ! Ensemble, renforçons le SNES pour la défense de nos statuts, de la profession et de nos métiers.

A. ROUSSEL



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'enseignement, de la culture, de la recherche et des sports. Elle place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au cœur de ses préoccupations.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT MONTPELLIER
255, RUE DE L'ACROPOLE – IMMEUBLE L'ASTRÉE
34967 MONTPELLIER CEDEX 2
TÉL. : 04 99 74 77 41
COURRIEL : 09055@CREDITMUTUEL.FR

UNITÉ ET ACTION

RASSEMBLER, MOBILISER LA PROFESSION POUR FAIRE ENTENDRE NOS EXIGENCES

Conditions de travail dégradées, gestion au mérite, pouvoir accru des chefs d'établissements... la politique menée entre 2007 et 2012 a fait de lourds dégâts dans le 2nd degré et remis en cause le sens même de nos métiers. Elle a engendré une grave crise de recrutement et plongé la profession dans un profond malaise.

Durant ces années, le gouvernement a fait un choix idéologique : traiter l'éducation comme une charge dont il faut réduire le coût à tout prix.

Jusqu'au bout, il a poursuivi sa politique de casse de la Fonction Publique, de remise en cause des droits sociaux, de la protection sociale, des retraites... contre laquelle le SNES et la FSU n'ont cessé de lutter, construisant des mobilisations unitaires à tous les niveaux et des campagnes d'opinions pour porter dans le débat politique l'avenir et les missions du Service Public d'Éducation.

Après les années noires, priorité à l'Éducation ?

Depuis un an et demi un nouveau gouvernement est en place. Notre profession y a largement contribué par ses mobilisations.

Dialogue renoué, politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux abandonnée, milliers de postes créés, entrée dans le métier légèrement améliorée et journée de carence abrogée : autant d'acquis majeurs à mettre à notre actif.

Mais l'absence de réponse réelle à la crise des recrutements, la poursuite des « réformes » imposées par le précédent gouvernement (socle commun, LPC, Eclair, lycées, voie technologique, Service Public d'Orientation...), ont engendré déception et mécontentement dans la profession.

Pour imposer la revalorisation de nos

métiers et de nos conditions de travail, infléchir la loi de « refondation » de l'École, et plus globalement la politique gouvernementale, le SNES et la FSU ont appelé l'an dernier à des mobilisations d'ampleur nationale : États Généraux, grève en janvier 2013 contre le gel des salaires, manifestation nationale à Paris du 6 avril. Le « poids de la crise », le contexte économique et politique n'ont pas permis une mobilisation massive.

Au fil des mois, le choix de l'austérité a conduit le gouvernement à de profonds renoncements sur des dossiers majeurs : retraites, Fonction Publique...

Et maintenant ?... Faire bouger les lignes !

Aujourd'hui, dans un contexte de crise sociale grave et de précarité accrue, l'inflation des discours « anti-fiscalité » aux relents poujadistes et la montée du racisme menacent les valeurs républicaines et démocratiques et l'avenir des Services Publics.

Pour y faire face, le mouvement syndical a un rôle essentiel à jouer : défendre ces valeurs et porter au premier plan les questions de société décisives pour l'avenir !

Notre profession est confrontée à un profond malaise. V. Peillon dit vouloir y apporter des réponses en ouvrant le chantier de l'avenir de nos métiers avec un projet modifiant les décrets de 1950.

Mobiliser la profession pour infléchir la politique éducative, faire entendre nos exigences !

Malgré les pressions de tous bords pour introduire bivalence et annualisation des services, ce projet confirme explicitement nos maxima de service hebdomadaires, en heures d'enseignement,

et la monovalence, **C'est là un acquis majeur et une garantie pour l'avenir**, à mettre à l'actif des interventions du SNES, tout comme l'allègement des services en éducation prioritaire.

Reste à les inscrire tels quels dans les textes réglementaires.

Mais en l'état, le projet ministériel contient encore plusieurs points inacceptables : imposer sans décharge le temps de travail en équipe pluri-professionnelle, les activités de partenariat décidées par le CA... dans les obligations de service conduirait à l'inflation de réunions de toutes sortes, à augmenter notre charge de travail et à donner encore plus de pouvoir aux chefs d'établissement.

Ce projet contenait des attaques tout aussi inacceptables contre nos collègues des CPGE : leur détermination a montré qu'**une forte mobilisation permet d'être entendu.**

Enfin, le projet ne contient aucune mesure significative pour revaloriser nos salaires, nos carrières et nos conditions de travail, questions cruciales, tout particulièrement en collège.

Améliorer nos statuts particuliers, empêcher toute dégradation, obtenir de réelles avancées et un plan programmé de revalorisation, telles sont les exigences que porte le SNES. Seule la mobilisation de notre profession pourra les imposer !

**Rassembler la profession,
créer les rapports de force
indispensables pour
imposer d'autres choix,
c'est la voie que vous
propose « Unité et Action ».**

F. DENJEAN-DAGA, H. FUMEL
B. HUMEAU, T. JOUVE
R. LABORIE, A. ROUSSEL
B. DUFFOURG

UNITÉ ET ACTION

CA du S3

Florence DENJEAN-DAGA	Lycée Dhuoda	Nîmes
Hervé FUMEL	Lycée Chaptal	Mende
Bertrand HUMEAU	Lycée Dhuoda	Nîmes
Thierry JOUVE	Collège F. Desmons	St Génies de Malgoirès
Raymond LABORIE	Lycée J. Monnet	Montpellier
Arnaud ROUSSEL	Collège Marie Curie	Pignan
Elsa BERNARDY	Lycée L. Feuillade	Lunel
Frédérique OREFICI	Collège Mont Duplan	Nîmes
Bernard DUFFOURG	Lycée J. Guesde	Montpellier
Monique GAY	Lycée Joffre	Montpellier
Cyril GARCIA	Lycée L. Feuillade	Lunel
Magali VINCENT	Lycée V. Hugo	Lunel
Elsa DUTHEIL	Collège Vallée Verte	Vauvert
Anita CHABERT	CIO	Pézenas
Jean Pierre MELJAC	Retraité	Montpellier
Sarah LETOUZEY-FABERON	Collège Mont Duplan	Nîmes
Françoise SUREDA	Lycée Joffre	Montpellier
Mireille GUIBBERT	Lycée E. Peytavin	Mende
Marc MOLINER	Lycée J. Lurçat	Perpignan
Marie LEGAL	Collège Lou Redounet	Uzès
Jean JOURNET	Retraité	Villeneuve Les Maguelonne
Christophe QUITTET	Lycée J. Moulin	Béziers
Maya AMER-MOUSSA	Lycée Ph. Lamour	Nîmes
Stéphane AMOUROUX	Lycée E. Peytavin	Mende
Stéphane AUDEBEAU	Lycée Joliot-Curie	Sète
Claire AZNAR	Collège Le Bosquet	Bagnols sur Cèze
Jean-Yves BARBIER	Retraité	Montpellier
Jean-Paul BAREIL	Collège Jean Macé	Perpignan
Marie Alice BELLIN	Lycée A. Camus	Nîmes
Delphine BEN YOUSSEF	Lycée J. Fil	Carcassonne
Emmanuel BOIS	Lycée Daudet	Nîmes
Josette BOUDET	Collège Henri Bourrillon	Mende
Michèle CAZES	Lycée J. Fil	Carcassonne
Carol CIAMPI	Collège P. Valéry	Roquemaure
Dominique DELPORTE	Lycée Ch. Renouvier	Prades
Géraldine DOUSSON (Tzr)	Collège G. Doumergue	Sommières
Brigitte GELY	Collège F. Mitterrand	Clapiers
Gérard GIRONELL	Lycée Arago	Perpignan
Cécile HERNANDEZ	Lycée J. Prévert	St Christol les Alès
Joël ILLES	Lycée E. Peytavin	Mende
Jérôme IVORRA	Collège J. Bène	Pézenas
Ludovic JANY	L. P. de Coubertin	Font Romeu
Damien JOUVE (C2)	Lycée J. Guesde	Montpellier
Catherine KAWA	Collège Pic St Loup	St Clément de Rivière
Philippe LACOMBRADE	Lycée V. Hugo	Lunel
Alexandre LASNEL	Collège P. et M. Curie	Rieux-Minervois
Sébastien LATOUR	Lycée R. Luxemburg	Canet en Roussillon
Delphine LECUREUIL	Lycée J. Guesde	Montpellier
Boris LITOT	Contractuel	Montpellier
Françoise LUBAC	Lycée J. Moulin	Béziers
Maguelone MARC	Collège J. Ferry	Montagnac
Nathalie MAUREL	CIO Montpellier Centre	Montpellier
Géraldine MORALES	Lycée Ch. Renouvier	Prades
Lydie PASSEMAR	Collège J. Anglade	Lézignan-Corbières
Pauline PEREIRA (Tzr)	Collège P. Fouche	Ille sur Têt
Sandrine PERNIN (Ma-Cdi)	Lycée J. Monnet	Montpellier
Claire POUS	Lycée A. Loubatières	Agde
Sandrine RIVES	Lycée Andréossy	Castelnaudary
Isabel SANCHEZ	Lycée R. Luxemburg	Canet en Roussillon
Thomas SANTUCCI	Collège Condorcet	Nîmes
Florence THIEBAUT	Lycée Daudet	Nîmes
Boris THUBERT	Lycée E. Hemingway	Nîmes
Diane TRONEL-PEYROZ	Collège P. Lamour	La Grande Motte
Myriam VIALANEIX	Lycée J. Fil	Carcassonne
Laurence ZAHND (AED)	Collège Ray Charles	Fabrigues
Jean Louis ZUCCOLINI (Tzr)	Collège Marie Curie	Pignan

S2 AUDE

Michèle CAZES
Alexandre LASNEL
Delphine BEN YOUSSEF
Myriam VIALANEIX
Lydie PASSEMAR
Sandrine RIVES
Laurent VIGNE

Lycée J. Fil - Carcassonne
Collège P. et M. Curie - Rieux-Minervois
Lycée J. Fil - Carcassonne
Lycée J. Fil - Carcassonne
Collège J. Anglade - Lézignan-Corbières
Lycée Andréossy - Castelnaudary
Collège J.B. Bieules - Couiza

S2 GARD

Marie LEGAL
Florence THIEBAUT
Bertrand HUMEAU
Claire AZNAR
Maya AMER MOUSSA
Thierry JOUVE
Emmanuel BOIS
Cécile HERNANDEZ
Michel GRAND
Élisabeth JABOT
Jerome AMICEL
Laurence GAUTIER
Romain BRISSAC
Anne FLOURENS
Jeremy PERROIS
Thomas SANTUCCI
Jean SASSATELLI
Boris THUBERT
Géraldine COMPS
Stéphanie MAS
Monique JOURDAN
Florence DENJEAN DAGA
Sarah LETOUZEY-FABERON
Marie-Alice BELLIN

Collège Lou Redounet - Uzès
Lycée Alphonse Daudet - Nîmes
Lycée Dhuoda - Nîmes
Collège Le Bosquet - Bagnols sur Cèze
Lycée Philippe Lamour - Nîmes
Collège Frédéric Desmons - St Génies de Malgoirès
Lycée Alphonse Daudet - Nîmes
Lycée Jacques Prévert - St Christol les Alès
Lycée Gaston Darboux - Nîmes
Retraitée - Nîmes
Collège Capouchiné - Nîmes
Lycée Philippe Lamour - Nîmes
Collège - Lédignan
Collège Les Oliviers - Nîmes
Lycée Jean Vilar - Villeneuve lez Avignon
Collège Condorcet - Nîmes
Retraité - Nîmes
Lycée Ernest Hemingway - Nîmes
Lycée Jules Raimu - Nîmes
Collège Condorcet - Nîmes
Retraitée - Nîmes
Lycée Dhuoda - Nîmes
Collège Mont Duplan - Nîmes
Lycée Albert Camus - Nîmes

S2 HERAULT

Arnaud ROUSSEL
Maguelone MARC
Cyril GARCIA
Thérèse DUPONT
Stéphane AUDEBEAU
Elsa BERNARDY
Julien LANDAIS
Diane TRONEL-PEYROZ
Éric MEJEAN
Elisa COLOMAR
Stéphane MONTAZEAUD
Delphine LECUREUIL
Philippe ESCOFFIER
Amalia MAILLARD
Daniel PANTAINE
Christine ROBIN
Saad BELLAJ
Sabine JOURDAN
Jean-Michel FERNANDEZ
Françoise LUBAC
Michel BRESSON
Delphine GUY

Collège Marie Curie - Pignan
Collège J. Ferry - Montagnac
Lycée L. Feuillade - Lunel
Collège Jeu de Mail - Montpellier
Lycée Joliot-Curie - Sète
Lycée L. Feuillade - Lunel
Collège F. Rabelais - Montpellier
Collège P. Lamour - La Grande Motte
Collège La Dullague - Béziers
Collège Marie Curie - Pignan
Collège G. Brassens - Lattes
Lycée J. Guesde - Montpellier
Collège Voie Domitienne - Le Crès
Collège Via Domitia - Poussan
Collège R. Contrepas - Marsillargues
Collège Jean Perrin - Béziers
Collège S. de Beauvoir - Frontignan
Collège C. Royer - Montpellier
Lycée V. Hugo - Lunel
Lycée J. Moulin - Béziers
Collège Le Bérange - Baillargues
Lycée Joliot-Curie - Sète

S2 P.O.

Marc MOLINER
Géraldine MORALES
Gérard GIRONELL
Isabel SANCHEZ
Jean-Paul BAREIL
Caroline DELCOR-FOURNIER
Sébastien LATOUR
Emilia FRAPPAT-SANCHEZ
Philippe BOUMAZA
Bastien CASES
Anne-Marie DELCAMP

Lycée J. Lurçat - Perpignan
Lycée Ch. Renouvier - Prades
Lycée Arago - Perpignan
Lycée R. Luxemburg - Canet en Roussillon
Collège Jean Macé - Perpignan
L. Déodat de Séverac - Céret
Lycée R. Luxemburg - Canet en Roussillon
Collège Mme de Sévigné - Perpignan
Collège M. Pagnol - Perpignan
Collège M. Pagnol - Perpignan
Retraitée - Perpignan

LISTES À L'INITIATIVE DE LA TENDANCE ECOLE EMANCIPIÉE

Au coude à coude avec tous les camarades du syndicat dans la défense quotidienne des personnels, les militants de l'EE participent à tous les niveaux à la vie du SNES et en connaissent les difficultés. Il ne s'agit ici ni de donner des leçons de syndicalisme ni d'alimenter des luttes fratricides. Loin d'être obsolète ou stérile, le droit de tendance que nous défendons est la garantie donnée aux syndiqués de pouvoir débattre, de développer une orientation et de pointer, s'il y a lieu, des divergences.

La fin des illusions

L'éviction de Sarkozy par le suffrage universel a été un soulagement réel. Dans ce contexte, on peut comprendre que des collègues aient hésité à critiquer d'emblée le nouveau gouvernement. On peut aussi regretter que le SNES ait si vite abandonné le « plan d'urgence » qu'il avait élaboré en prévision de l'alternance politique, se cantonnant dans un attentisme pour le moins prudent. Le temps des illusions est aujourd'hui terminé. Les quelques postes créés le sont aux dépens des autres fonctionnaires, la mise en place des ESPE (qui remplacent les IUFM) est confuse, voire chaotique, la masterisation, que U et A nous présentait comme la clé de la revalorisation, ne satisfait personne, nos salaires sont toujours gelés et le dossier métier en cours de discussion est porteur de sombres nuages. Si on ajoute à cela que nous devons tous travailler jusqu'à au moins

62 ans, on nage dans le bonheur. Merci la « gauche » !

Disons les choses clairement et tirons-en les conséquences : Peillon met en œuvre une politique sociale-libérale d'adaptation de l'Ecole aux exigences du Capital et en cohérence avec la ligne austéritaire imposée par les traités européens. **Le cadre budgétaire « contraint » n'est pas le nôtre. Il n'y aura pas de refondation de l'Ecole à moyens constants.**

Travaillons moins

Les discussions sur nos obligations réglementaires de services (ORS) et la définition de nos missions doivent être menées avec un unique souci : **ce qui sortirait d'un nouveau décret serait-il meilleur ou moins bon pour nous que l'application, même imparfaite, des décrets de 1950 ?**

Certes, le spectre de l'annualisation des ORS semble à ce jour écarté, sans doute grâce au SNES. Cependant, la définition des missions autres que les heures d'enseignement en présence des élèves telle qu'envisagée par le ministère est inacceptable. Est également inacceptable tout renforcement de la politique indemnitaire et la transformation systématique des heures de décharge en HS (même avec des calculs de pondération qui peuvent paraître plus équitables). **Les chefs d'établissement ne doivent pas avoir les moyens légaux de nous imposer de travailler plus et de passer notre vie dans les établissements ! Notre revendication doit**

porter sur un allègement de nos ORS et la baisse globale de notre temps de travail.

Travaillons à plus

Les mesures de baisse du temps de travail nécessitent la création de nouveaux postes de fonctionnaires titulaires. Redonner envie à la jeunesse de devenir prof, c'est aussi lui donner les moyens de faire des études et lui proposer une formation digne de ce nom. **Dans l'immédiat, il faut titulariser sans conditions les non-titulaires et mettre fin au recrutement de précaires**

Gagnons plus

Le gel des salaires dans la fonction publique ne peut plus durer. Certains collègues travaillent avec des salaires de misère. Il existe des travailleurs pauvres dans l'Education nationale : c'est indécent ! **Exigeons la revalorisation du point d'indice et une augmentation uniforme en points de 300€ pour tous. Cette dernière augmentation, non proportionnelle, favorisera les bas salaires.**

Le SNES ne peut plus donner le sentiment que nous pouvons nous entendre avec Peillon. Il nous faut très vite reprendre l'initiative de la lutte. Si vous voulez donner plus de poids à ces idées, votez, faites voter pour les listes ouvertes présentées à l'initiative de l'Ecole Emancipée.

Contacts :

jean.pilloy@orange.fr
dominiqueblanch@free.fr

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

CA du S3

Catherine GOSSEZ	Lycée Clemenceau	Montpellier
Jean PILLOY	Lycée Joffre	Montpellier
Dominique BLANCH	Lycée Diderot	Narbonne
Philippe GONZALEZ	Lycée Picasso	Perpignan
Hélène KINACH	Lycée Mermoz	Montpellier
Jacques COSTE	Collège Les Mailheuls	Coursan
Catherine GARABEDIAN	Collège François Villon	St Gély du Fesc
William VEY	Lycées M./Champollion	Montpellier
Agnès CACCIOLATI	Collège Cité	Narbonne
Joël PHILIPPE	Lycée Jean Monnet	Montpellier
Viviane ALRIC	Collège Les Aiguerelles	Montpellier
Gilles BIRNBAUM	Lycée Jean Lurçat	Perpignan
Pascale BRIDAI	Lycée Jean Mermoz	Montpellier
David HERMET	Collège des Salins	Villeneuve les M.
Christelle ZERMANN	Lycée Jean Lurçat	Perpignan
Bruno GARDE	Collège La Nadière	Port la Nouvelle
Delphine PETIT	Collège Frédéric Mistral	Pérols
Brice DELPY	Lycée Clemenceau	Montpellier
Dominique ADIBA	Collège Jean Moulin	Perpignan
Pierre Yves DACHEUX	Lycée Victor Hugo	Lunel
Josette MONFORTE	Collège Jean Moulin	Perpignan
Jean Louis DEPLANTES	Lycée Diderot	Narbonne
Anne BOUSQUET	Collège Paul Langevin	Elne
Serge VALADE	Lycée Jean Lurçat	Perpignan
Laurence PILLOY	Lycée Jean Mermoz	Montpellier
Jean François DARRACQ	Collège Clemenceau	Montpellier
Joëlle POISEUIL	Lycée Eiffel	Narbonne
Eric MOCCAND	Lycée Jean Lurçat	Perpignan
Marie CILIA	Lycée Jean Mermoz	Montpellier
Didier GUELDRY	Collège François Villon	St Gély du Fesc
Jean VILA	Lycée Picasso	Perpignan
Francis SCHROEDER	Retraité	Narbonne
Gérard ALEXANDRE	Retraité	Perpignan
Antoine RABADAN	Retraité	Montpellier
Monique BALENT	Retraitée	Perpignan
Bernard CANAL	Retraité	Montpellier
Colette MOLLEX	Retraitée	Montpellier

S2 AUDE

Dominique BLANCH	Lycée Diderot - Narbonne
Jacques COSTE	Collège Les Mailheuls - Coursan
Agnès CACCIOLATI (Tzr)	Collège Cité - Narbonne
Bruno GARDE	Collège La Nadière - Port la Nouvelle
Joëlle POISEUIL	Lycée Eiffel - Narbonne
Jean Louis DEPLANTES	Lycée Diderot - Narbonne
Francis SCHROEDER	Retraité - Narbonne

S2 HERAULT

Catherine GOSSEZ	Lycée Clemenceau - Montpellier
Jean PILLOY	Lycée Joffre - Montpellier
Hélène KINACH	Lycée Mermoz - Montpellier
Catherine GARABEDIAN	Collège François Villon - St Gély du Fesc
William VEY	Lycées Monnet/Champollion - Montpellier
Joël PHILIPPE	Lycée Jean Monnet - Montpellier
Viviane ALRIC	Collège Les Aiguerelles - Montpellier
Pascale BRIDAI	Lycée Jean Mermoz - Montpellier
David HERMET	Collège des Salins - Villeneuve les M.
Delphine PETIT	Collège Frédéric Mistral - Pérols
Brice DELPY	Lycée Clemenceau - Montpellier
Pierre Yves DACHEUX	Lycée Victor Hugo - Lunel
Laurence PILLOY	Lycée Jean Mermoz - Montpellier
Jean François DARRACQ	Collège Clemenceau - Montpellier
Marie CILIA	Lycée Jean Mermoz - Montpellier
Didier GUELDRY	Collège François Villon - St Gély du Fesc
Antoine RABADAN	Retraité - Montpellier
Bernard CANAL	Retraité - Montpellier
Colette MOLLEX	Retraitée - Montpellier

S2 P.O.

Philippe GONZALEZ	Lycée Picasso - Perpignan
Gilles BIRNBAUM	Lycée Jean Lurçat - Perpignan
Christelle ZERMANN	Lycée Jean Lurçat - Perpignan
Dominique ADIBA	Collège Jean Moulin - Perpignan
Eric MOCCAND	Lycée Jean Lurçat - Perpignan
Anne BOUSQUET	Collège Paul Langevin - Elne
Serge VALADE	Lycée Jean Lurçat - Perpignan
Josette MONFORTE	Collège Jean Moulin - Perpignan
Jean VILA	Lycée Picasso - Perpignan
Gérard ALEXANDRE	Retraité - Perpignan
Monique BALENT	Retraitée - Perpignan

UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE LE 12 DÉCEMBRE, VINCENT PEILLON A REÇULÉ. MAINTENANT : RETRAIT DU PROJET PEILLON

Le 12 décembre, V. Peillon a dû annoncer le report de son projet de remise en cause des décrets de 1950. En annonçant que les discussions se poursuivraient en janvier, le ministre a rendu impossible la publication de la « réécriture » des décrets de 50 pour la rentrée 2014.

Le 6 décembre, lors du CSE, il avait annoncé : « la négociation est terminée » et, s'agissant des prépas : « je ne reculerai pas ».

Mais entre temps, il y a eu la **grève massive des collègues de CPGE pour le retrait des mesures Peillon**, grève reconduite dans de très nombreux établissements les 10 et 11 décembre.

Il y a eu **des centaines d'établissements, des AG** convoquées par les sections SNES, souvent en intersyndicale, des motions ont été adoptées, refusant ces projets.

Selon le journal les Échos « *Vincent Peillon a déjà ouvert un front sur les rythmes scolaires dans le premier degré, il ne pouvait pas se permettre d'en ouvrir un autre sur le second degré avant les municipales* ».

120 syndiqués et militants SNES de l'académie réunis le 17 décembre ont réaffirmé leur détermination à préserver leur statut national pour défendre leurs conditions de travail :

- Un S2 : « Ce projet est une dégradation par rapport à l'existant, l'alourdissement de la charge de travail est inacceptable. Le projet inclut dans les obligations de service de tous les enseignants les réunions en équipe pédagogique, le projet d'établissement, les contrats d'objectifs, les partenariats ».

- « Il faut faire disparaître du projet la liste des réunions sans limites de nos obligations de service. »

- « Je suis dans un lycée ECLAIR, on a déjà les lettres de mission, c'est du management. »

- « J'ai beaucoup d'inquiétude pour notre liberté pédagogique. »

- « Mon collègue va sortir du dispositif ZEP, les collègues vont gagner moins, ça va encore plus se dégrader. »

- « Il y a danger sur la formation continue. »

- « Le projet m'évoque les fiches de poste : comment l'enseignant participe au contrat d'objectif de son établissement ? »

- Le danger d'annualisation est-il écarté avec une « *déclinaison de la réglementation du temps de travail applicable à l'ensemble de la fonction publique* » qui stipule que « *le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures* » ?

Alors que le ministre entend maintenir malgré tout « *les mêmes bases et principes* » pour une réouverture des discussions en janvier, **il faut obtenir le retrait définitif de ses projets inacceptables.**

« *Cette mobilisation que nous devons, tous, construire sur le terrain, doit déboucher* », affirme un S2, « *sur une action d'ampleur (grève nationale ?)* ». Comme le dit le S3 « *l'appui des salles des professeurs est indispensable* ».

Nous partageons ces points de vue et ajoutons: nos collègues des CPGE, unis pour le retrait du projet Peillon les

concernant, réalisant l'unité SNES, FO, SNALC, associations, par la grève totale pendant trois jours, ont imposé un recul important au ministre.

Avant eux, nos collègues du premier degré ont réalisé la grève massive du 14 novembre débouchant sur l'unité des syndicats **SNUipp, FO, CGT, SUD** dans la grève le 5 décembre. Ils viennent aujourd'hui de lancer **un appel national commun pour la suspension de la réforme Peillon des rythmes scolaires, et appellent les personnels à se réunir dans les départements.**

La question de la grève dans tout l'enseignement, contre la territorialisation de l'Ecole et la dislocation de nos statuts, pour le retrait de la réforme des rythmes scolaires, pour le retrait des projets Peillon de « réécriture des décrets de 1950 », pour la défense de nos statuts et l'amélioration de nos conditions de travail, n'est-elle pas posée ?

En établissant librement leurs mandats avec les syndiqués et les personnels, les militants, de très nombreux S1, S2, S3, ont cherché à répondre au mouvement de résistance engagé par les collègues pour bloquer l'attaque contre nos garanties statutaires contenues dans les décrets de 1950, dépassant ainsi le système paralysant des « tendances ». Poursuivre et étendre à tous les niveaux cette situation, c'est ce à quoi nous entendons contribuer.

VOTEZ URIS

benoit.christophe7@wanadoo.fr

UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE (URIS)

CA du S3

Christophe BENOIT	Lycée Henri IV	Béziers
Thierry LOUIS	Lycée Albert Camus	Nîmes
Hélène MAILLOT	Collège Les Fontanilles	Castelnaudary
Audrey MARC	Collège Croix D'Argent	Montpellier
Caroline BORRAS	Lycée Jean Monnet	Montpellier
Fanny FROMENTAL	Lycée Philippe Lamour	Nîmes
Renaud OLIVIERI	Lycée Einstein	Bagnols-sur-Cèze
Anne SCHÖENHALS	Collège Gaston Doumergue	Sommières
Laurent BERNARD	Collège Paul Bert	Capestang
Marie-Claude CAPDEVILLE	Collège Saint-Exupéry	Bram
Isabelle BALLEJOS	Collège Via Domitia	Poussan
Elisabeth FABRE	Lycée Jean Durand	Castelnaudary
Karine HUMBERT	Collège Le Redounet	Uzès
Pierre CROS	Lycée Docteur Lacroix	Narbonne
Claudine GLEYZES	Retraitée	Castelnaudary
Marie-Carmen FOLLEREAU	Collège Le Bérange	Baillargues
Patrick BRULIN	Lycée Albert Camus	Nîmes
Catherine ANDRIE	Retraitée	Montpellier
David FOURNEL	Collège La Petite Camargue	Lansargues
Pascal ROUMANILLE	Lycée Clémenceau	Montpellier
Rémi ALMASOR	Lycée Charles Gide	Uzès
Christine DELPOUS	Collège René Cassin	Agde
Anne FUZEAU	Collège Gérard Philipe	Bagnols-sur-Cèze
Jean-Pierre THOMAS	Retraité	Montpellier
Manon LE BRETTON	Collège Les Fontanilles	Castelnaudary
Dominique GUILLOU	Lycée Clémenceau	Montpellier
Hélène ROCHAS	Collège Les Fontanilles	Castelnaudary
Stéphanie CABANTOUS	Lycée Henri IV	Béziers
Claudine CHAHSICHE	Retraitée	Montpellier
Ronan LE BRETTON	Collège Les Fontanilles	Castelnaudary
Michèle PERRINO-BOULAFI	Lycée Clémenceau	Montpellier
Fabienne GOZIN	Lycée Albert Camus	Nîmes
Sylvie MARRA	Collège Croix D'Argent	Montpellier
Virginie TAURELLE	Collège Gérard Philipe	Bagnols-sur-Cèze
Madeleine SOTO	Lycée Einstein	Bagnols-sur-Cèze
Nathalie VEZON	Collège Gérard Philipe	Bagnols-sur-Cèze
Elise MOREAU	Lycée Henri IV	Béziers
Michèle MAYEN	Retraitée	Bagnols-sur-Cèze

S2 AUDE

Hélène MAILLOT	Collège Les Fontanilles - Castelnaudary
Marie-Claude CAPDEVILLE	Collège Saint-Exupéry - Bram
Pierre CROS	Lycée Docteur Lacroix - Narbonne
Elisabeth FABRE	Lycée Jean Durand - Castelnaudary
Manon LE BRETTON	Collège Les Fontanilles - Castelnaudary
Claudine GLEYZES	Retraitée - Castelnaudary
Hélène ROCHAS	Collège Les Fontanilles - Castelnaudary

S2 GARD

Thierry LOUIS	Lycée Albert Camus - Nîmes
Fanny FROMENTAL	Lycée Philippe Lamour - Nîmes
Renaud OLIVIERI	Lycée Albert Einstein - Bagnols-sur-Cèze
Anne SCHÖENHALS	Collège Gaston Doumergue - Sommières
Patrick BRULIN	Lycée Albert Camus - Nîmes
Karine HUMBERT	Collège Le Redounet - Uzès
Rémi ALMASOR	Lycée Charles Gide - Uzès
Virginie TAURELLE	Collège Gérard Philipe - Bagnols-sur-Cèze
Nathalie VEZON	Collège Gérard Philipe - Bagnols-sur-Cèze
Fabienne GOZIN	Lycée Albert Camus - Nîmes
Madeleine SOTO	Lycée Albert Einstein - Bagnols-sur-Cèze
Anne FUZEAU	Collège Gérard Philipe - Bagnols-sur-Cèze
Michèle MAYEN	Retraitée - Bagnols-sur-Cèze

S2 HERAULT

Audrey MARC	Collège Croix D'Argent - Montpellier
Christophe BENOIT	Lycée Henri IV - Béziers
Isabelle BALLEJOS	Collège Via Domitia - Poussan
Laurent BERNARD	Collège Paul Bert - Capestang
Pascal ROUMANILLE	Lycée Clémenceau - Montpellier
Catherine ANDRIE	Retraitée - Montpellier
Caroline BORRAS	Lycée Jean Monnet - Montpellier
Christine DELPOUS	Collège René Cassin - Agde
David FOURNEL	Collège La Petite Camargue - Lansargues
Marie-Carmen FOLLEREAU	Collège Le Bérange - Baillargues
Sylvie MARRA	Collège Croix D'Argent - Montpellier
Dominique GUILLOU	Lycée Clémenceau - Montpellier
Stéphanie CABANTOUS	Lycée Henri IV - Béziers
Claudine CHAHSICHE	Retraitée - Montpellier
Michèle PERRINO-BOULAFI	Lycée Clémenceau - Montpellier
Jean-Pierre THOMAS	Retraité - Montpellier
Elise MOREAU	Lycée Henri IV - Béziers

AGRÉGÉS

LISTE D'APTITUDE

La circulaire d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude est parue au BO du 2 janvier 2014.

Les conditions requises n'ont pas changé :

- au 31/12/2013 être certifié en activité,
- au 1/10/2014, avoir 40 ans au moins et justifier de 10 ans de service effectif d'enseignement dont 5 ans dans le corps actuel.

Les candidatures se saisissent sur I-Prof du

9 au 31 janvier : il faut mettre à jour le CV statutaire et faire une lettre de motivation en ligne.

Les chefs d'établissement et les IPR sont appelés à émettre un avis sur les candidatures ; n'hésitez pas à leur faire part assez tôt de votre intention de postuler.

La CAPA qui examinera les propositions du recteur, se réunira en **mars 2014**. Les propositions sont ensuite examinées par la CAPN **fin mai 2014**.

Pour info, en 2013, la liste proposée par le recteur contenait 74 propositions, toutes disciplines confondues, et grâce aux interventions des élus SNES pour rendre cette liste plus efficace, 14 collègues de notre académie ont intégré le corps des agrégés, un résultat jamais atteint.

Une permanence du secteur agrégés a lieu les après-midi du mercredi et du vendredi au siège de la section académique. N'hésitez pas à nous contacter.

M. GAY

CERTIFIÉS

AVANCEMENT D'ÉCHELON

La CAPA d'avancement d'échelon des certifiés s'est tenue le mercredi 18 décembre 2013.

Le travail des commissaires paritaires du SNES-FSU est double : **faire rectifier des situations oubliées grâce à l'étude complète du projet et des fiches syndicales qui nous ont été retournées ; mettre en évidence des problèmes et proposer des pistes d'amélioration pour une réelle équité entre collègues avec toujours en ligne de mire l'accès au dernier échelon de la hors-classe pour tous en fin de carrière.**

Ainsi, nous avons souligné l'année dernière notre inquiétude pour le passage à l'échelon 5 des collègues issus des sessions 2009 et 2010 (le recrutement à l'échelon 3 des stagiaires 2010 les mettant en concurrence avec les stagiaires 2009 recrutés à l'échelon 1 l'année précédente). Nous avons obtenu de l'inspection une attention particulière pour obtenir un équilibre global permettant de ne pas mettre de côté l'une ou l'autre des deux cohortes puisque les 30% réglementaires pour le passage au grand choix ont été respectés pour chaque cohorte.

Ce problème spécifique au 5^e échelon a mis néanmoins en évidence les différences de traitement entre disciplines : tous les corps d'inspection n'ont pas été sensibilisés à ce problème et l'harmonisation des notes n'a pas réellement eu lieu : 20% des collègues de lettres modernes ont été promus, 27% en maths et 48% en H-G alors que les taux d'inspection s'élevaient respectivement à 35%, 83% et 70%.

Nous avons alors livré à la commission une étude plus large de la répartition des notes pédagogiques de chaque discipline selon les grilles de référence pour une promotion au choix ou au grand choix.

L'exemple retenu des collègues au 9^e échelon permet de mesurer le travail encore à réaliser. Alors que la moyenne sur toutes les disciplines se situe à 31%, les collègues notés dans la grille A pour une promotion susceptible d'être le grand choix au 10^e échelon se répartissent ainsi : 4% des collègues en documentation sont dans le groupe A, 14% en lettres classiques, 11% en éducation musicale, 27% en SVT, 30% en H-G et 36% en maths.

Le choix de traiter l'échelon 9 n'était pas

neutre : le mode d'accès à l'échelon 10 a une influence notoire sur le passage à la hors-classe puisque désormais une large proportion des 10^e passe directement à la hors-classe.

Contrairement à d'autres organisations syndicales, le SNES-FSU ne s'en est donc pas tenu à des déclarations générales qui relèvent d'autres instances telles que les Comités Techniques.

L'objectif affiché lors de la commission était de sensibiliser l'administration au problème des retards d'inspection et des pratiques de notation différentes selon les inspections qui faussent l'équité lors de l'avancement et de montrer en corollaire l'absurdité de la prise en compte du mode d'accès et des avis pour le passage à la hors-classe qui amènent à écarter de fait des collègues non « démeritants ».

Nos revendications pour la prochaine campagne d'avancement et pour la hors-classe s'appuieront sur cette analyse qui a recueilli toute l'attention du rectorat.

F. DENJEAN-DAGA

Accès à l'échelon	GRAND CHOIX					CHOIX				
	Note	Ancien corps	Ancien échelon	Mode d'accès	Date de naissance	Note	Ancien corps	Ancien échelon	Mode d'accès	Date de naissance
5 ^e	77.50	03a00m00j	-	-	-					
6 ^e	79.00	07a00m00j	02a06m00j	Anc	06/10/1978	75.90	-	-	-	-
7 ^e	82.00	09a00m00j	02a06m00j	GC	27/11/1978	78.50	-	-	-	-
8 ^e	84.00	12a00m00j	02a06m00j	-	-	81.00	13a00m00j	-	-	-
9 ^e	86.10	13a00m00j	-	-	-	82.50	18a00m00j	04a00m00j	C	18/12/1968
10 ^e	88.00	20a00m00j	-	-	-	84.80	18a00m00j	-	-	-
11 ^e	89.00	20a00m00j	-	-	-	85.00	22a00m00j	-	-	-

NOTATION ADMINISTRATIVE 2013-2014

LA CAMPAGNE EST OUVERTE !

La campagne de notation par les chefs d'établissement se termine **le 21 janvier 2014**.

L'an dernier, le SNES-FSU a obtenu le rétablissement des références à l'augmentation « normale » : +0,5 jusqu'à l'échelon 8, +0,1 pour les notes à partir de 39. Il est donc important lorsque 3 Très Bien sont portés sur les « items » et que l'appréciation littérale les corrobore, de ne pas hésiter à faire valoir une augmentation de 0,5 lorsque la notation est en deçà de 39.

La grille de notation dépend de l'échelon détenu au 31/08/2013 : toute note hors grille sera ramenée dans l'intervalle de notation par le recteur si aucun rapport ne la justifie.

Par ailleurs, il est expressément rappelé que l'appréciation littérale ne peut comporter de référence aux congés maladie ou de maternité, aux activités syndicales et politiques, aux temps partiels mais aussi à l'activité pédagogique.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la note proposée ou l'appréciation portées sur la notice provisoire, n'hésitez pas à rencontrer le chef d'établissement qui peut encore les modifier. Si le désaccord persiste vous avez jusqu'au **4 février 2014** pour contester la note

proposée. Pour cela, vous devez mentionner sur la notice définitive votre demande de révision de notation en CAPA et joindre un courrier adressé à Mme le Recteur, sous couvert du chef d'établissement, expliquant les raisons de votre contestation. Nous joindre impérativement le double de la notice et celles des années précédentes ainsi que le courrier de contestation afin que nous défendions votre situation en CAPA courant mars.

Vous pouvez contester de la même manière la note arrêtée par le recteur, si celle-ci est différente de celle proposée initialement par le chef d'établissement et ce jusqu'au 28 février 2014. Cette réclamation sera également examinée en CAPA.

Rappels : signer la notice signifie uniquement « lu et pris connaissance ». Les TZR sont notés par le chef de l'établissement de rattachement après consultation obligatoire de l'établissement d'exercice ; « l'affectation en ZR ne devant pas être préjudiciable à la carrière de l'enseignant ». Les collègues en congés formation de moins de 10 mois doivent être notés, ainsi que les collègues en CLM, CLD ou congés parental de moins d'un an.

A. ROUSSEL

BACCALAURÉAT 2014 EN LV

QUELQUES BOUGÉS EN PERSPECTIVE

La réforme de l'évaluation des LV au baccalauréat, mise en œuvre dans le plus grand chaos l'année dernière et ayant fait l'objet d'un bilan désastreux de la part des équipes enseignantes impliquées, est reconduite cette année par le Ministère qui refuse encore la tenue d'un groupe de travail sur cette question et reconduit une procédure d'évaluation mettant à mal les principes fondamentaux du baccalauréat.

Suite à nos stages académiques qui ont permis d'avoir des remontées précises sur les dégâts causés par cette nouvelle procédure d'évaluation mais aussi sur les méfaits liés à l'autonomie laissée aux équipes de direction (qui se sont régulièrement déchargées de l'organisation sur les équipes enseignantes), nous avons été reçus en audience sur cette question le 20 décembre par le Secrétaire Général du Rectorat, les corps d'inspection concernés et le di-

recteur de la DAEC. Cette entrevue nous a permis de porter les revendications des collègues : reculer la date des évaluations de CO et d'EO pour les tenir en juin comme épreuves terminales du bac ; constituer une banque nationale de sujets pour éviter un lourd travail non rémunéré aux collègues ; que les enseignants n'évaluent pas leurs propres élèves ; que les équipes de direction assurent partout la mise en œuvre matérielle de ces évaluations.

Une note rectorale publiée mi-janvier devrait permettre de rappeler leur travail aux équipes de direction et ouvrir la possibilité de reculer les évaluations de CO jusqu'à la fin du mois de mars, et de « brasser » les évaluateurs au sein de chaque établissement. Une banque de sujets serait en cours de constitution... mais sera-t-elle active pour cette session 2014 ?

H. FUMEL

TEMPS PARTIEL

La date rectorale recommandée de retour des demandes au chef d'établissement était fixée au 9 janvier mais la campagne de saisie informatique est ouverte jusqu'au 16 janvier. Néanmoins la date de clôture ministérielle légale reste **le 31 mars**.

Par dérogation, le TP peut être accordée de droit en cours d'année scolaire à l'issue immédiate d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité, d'un congé parental ou pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou ascendant.

Désormais, grâce à l'action du SNES-FSU de ces dernières années, la quotité de TP n'est plus forcément limitée à un nombre entier d'heures. Ainsi la nouvelle circulaire ne fait référence qu'à la quotité exprimée en pourcentage. Cela a pour conséquence la possibilité d'adapter son TP à son futur service et aux collègues certifiés en TP de droit pour élever un enfant de moins de trois ans de bénéficier du TP 80% avec le cumul possible de la sur-rémunération et de la prestation CAF ; attention : pour un premier enfant, la CAF ne la verse que pour 6 mois et à condition que le TP suive immédiatement le congé maternité.

F. DENJEAN-DAGA

AGENDA

- **Mutations inter-académiques :**
 - GT bonification au titre du handicap : **15 janvier**
 - GT vérification des vœux et barèmes : **20 janvier** (CPE), **21 janvier** (certifiés et agrégés), **22 janvier** (COPSY et DCIO)
- **CAPA d'avancement au grade de DCIO : 22 janvier**
- **CAPN d'avancement des agrégés : du 18 au 20 février.**

VOTE DU LUNDI 20 JANVIER AU VENDREDI 7 FÉVRIER

ÉLECTIONS INTERNES : CA, BUREAUX DÉPARTEMENTAUX, RETRAITÉS

RÈGLEMENT ÉLECTORAL

Conformément au règlement intérieur du S3 de Montpellier et aux règlements intérieurs des quatre S2 de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des P.O. (la Lozère continuant à voter selon son habitude), les élections pour le renouvellement de la CA académique, des bureaux départementaux et du secrétariat des retraités auront lieu **du lundi 20 janvier au vendredi 7 février 2014**.

Les secrétaires départementaux (ou leur représentant) ainsi que les représentants académiques des retraités, sont membres de droit de la CA, avec voix délibérative.

Sont électeurs : tous les syndiqués à jour de leur cotisation au moment du vote.

Le vote est recueilli par consultation individuelle des syndiqués, dans le cadre du S1. La liste des électeurs du S1 est établie sous la responsabilité du secrétaire et du trésorier du S1.

Le vote est émis sous double enveloppe cachetée, à l'aide du bulletin de vote ci-dessous, avec émargement obligatoire de l'enveloppe extérieure et de la liste d'émargement.

Les bulletins de vote reproduits par les S1, ou manuscrits, sont valables à condition de comporter au moins l'intitulé exact et complet des listes choisies (S3 et S2) tel qu'il figure sur le bulletin ci-dessous.

Chaque S1 reçoit une liste d'émargement et 2 procès-verbaux de dépouillement en double exemplaire. **Le dépouillement a lieu dans chaque établissement sous la responsabilité de la section, dès la clôture du vote.**

Les élections académiques (vote 1) et départementales (vote 2) ont lieu en même temps que les votes sur le rapport d'activité national et le rapport financier national (vote 4). Utilisez le bulletin de vote ci-dessous (à reproduire) qui contient la totalité des votes.

LE PROCES-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT ET LA LISTE D'ÉMARGEMENT SONT IMPÉRATIVEMENT EXPÉDIÉS AU S3 PAR LA POSTE, DÈS LE DÉPOUILLEMENT.

ATTENTION !

LE PV DE DÉPOUILLEMENT DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉ DE LA LISTE D'ÉMARGEMENT SOUS PEINE D'ANNULATION DES VOTES DE L'ÉTABLISSEMENT.

Cas particuliers

- Les syndiqués exerçant au moment du vote dans un établissement différent de celui où ils ont payé leur cotisation (Tzr rattachés, etc...) votent **dans le S1 où ils exercent** après inscription sur la liste électorale par le secrétaire du S1 qui procède aux contrôles nécessaires auprès du S1 d'origine et du S3.
 - Les syndiqués **retraités et isolés votent par correspondance** : bulletin de vote à découper, à mettre dans une enveloppe sans mention et cachetée, cette dernière étant insérée dans une 2ème enveloppe comportant au verso le nom de l'expéditeur et sa signature, et au recto en haut à gauche, la mention « **élection CA retraité (ou isolé)** », et à **poster au plus tard le 7 février à l'adresse du SNES** : Enclos des Lys B, 585 rue de l'Aiguelongue, 34090 Montpellier.
- Tous les isolés, pour l'élection du bureau du S2, choisissent une liste dans la colonne du département de leur résidence.
- **Seuls les retraités votent dans le cadre 3.**

BULLETIN DE VOTE

PREMIER VOTE			
C.A. ACADEMIQUE – S3			
ENTOUREZ LA CASE CHOISIE	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	URIS
	F. DENJEAN-DAGA H. FUMEL B. HUMEAU	C. GOSSEZ J. PILLOY D. BLANCH	C. BENOIT T. LOUIS H. MAILLOT

DEUXIÈME VOTE				
BUREAUX DES SECTIONS DÉPARTEMENTALES				
ENTOUREZ LA CASE CHOISIE DANS VOTRE DÉPARTEMENT				
	AUDE	GARD	HÉRAULT	PYR. ORIENT.
UNITÉ ET ACTION	M. CAZES A. LASNEL	M. LEGAL F. THIEBAUT	A. ROUSSEL M. MARC	M. MOLINER G. MORALES
ÉCOLE ÉMANCIPÉE	D. BLANCH J. COSTE		C. GOSSEZ J. PILLOY	P. GONZALEZ G. BIRNBAUM
URIS	H. MAILLOT M.C. CAPDEVILLE	T. LOUIS F. FROMENTAL	A. MARC C. BENOIT	

TROISIÈME VOTE			
CONCERNE EXCLUSIVEMENT LES RETRAITÉS			
ENTOUREZ LA CASE CHOISIE	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	URIS
	M. AIGON J.Y. BARBIER	B. CANAL C. MOLLEX	C. GLEYZES C. ANDRIE

QUATRIÈME VOTE

COCHEZ LA CASE CHOISIE

RAPPORT D'ACTIVITE NATIONAL

POUR

CONTRE

ABSTENTION

RAPPORT FINANCIER NATIONAL

POUR

CONTRE

ABSTENTION